

S.C.P. D'AVOCATS

CHRISTINE VISIER-PHILIPPE – CAROLE OLLAGNON-DELROISE & ASSOCIÉS



**Christine VISIER-PHILIPPE**

Avocat honoraire  
Ancien Bâtonnier  
Ancien vice-président de la Conférence des  
Bâtonniers de France et d'Outre-mer  
Médiateur

**Carole OLLAGNON-DELROISE**

Avocat Associé  
Formé au processus collaboratif  
Médiateur

**Virginie DUBOUCHET**

Avocat associé  
Formé au processus collaboratif

**Christelle LAVERNE**

Avocat associé  
Formé au processus collaboratif  
Médiateur

**Sophie DELORME**

Avocat associé  
Formé au processus collaboratif  
Médiateur

en collaboration avec

**Sonia GOTTI**  
Avocat

RÉFÉRENCES À RAPPELER

CADS/  
CLA/CCGM      SI - 220143

**COMMUNE D'AIX-LES-BAINS**

Service urbanisme

BP 348

73103 AIX-LES-BAINS CEDEX

CHAMBERY, le 27 juin 2023

Madame, Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli un certificat d'urbanisme d'information que je vous remercie de bien vouloir compléter et me retourner.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Christelle LAVERNE

P. J.



**159 allée Albert Sylvestre  
73000 CHAMBERY**

Téléphone : 04 79 85 19 69

Télécopie : 04 79 70 41 60

[contact@scpvisierollagnon-avocats.fr](mailto:contact@scpvisierollagnon-avocats.fr)

Société Civile Professionnelle d'Avocats membre :

- d'Eurojuris France, association nationale du 1er groupe européen de cabinets d'avocats indépendants,

- d'une association agréée acceptant le règlement des honoraires par chèque

[www.visier-ollagnon-avocats.fr](http://www.visier-ollagnon-avocats.fr)

## Demande de certificat d'urbanisme

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

- (i) Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.**

**Vous devez utiliser ce formulaire si :**

- vous souhaitez connaître les règles applicables en matière d'urbanisme sur un terrain.
- vous souhaitez savoir si l'opération que vous projetez est réalisable.

**Cadre réservé à la mairie du lieu du projet**

C U \_\_\_\_\_ Dpt \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Année \_\_\_\_\_ N° de dossier \_\_\_\_\_

La présente déclaration a été reçue à la mairie

Cachet de la mairie et signature du receveur

le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_\_

### 1 Objet de la demande de certificat d'urbanisme

#### a) Certificat d'urbanisme d'information

Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain.

#### b) Certificat d'urbanisme opérationnel

Indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée.

### 2 Identité du ou des demandeurs

(i) Le demandeur sera le titulaire du certificat et destinataire de la décision.

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire.

#### 2.1 Vous êtes un particulier

Madame  Monsieur

Nom

Prénom

#### 2.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination

VISIER-PHILIPPE OLLAGNON-DELROISE

Raison sociale

AVOCAT

N° SIRET

4 0 4 8 5 6 2 5 4 0 0 0 2 8

Type de société (SA, SCI...)

SCP

Représentant de la personne morale :  Madame  Monsieur

Nom

LAVERNE

Prénom

Christelle

### 3 Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 159 Voie : Allée Albert Sylvestre

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : CHAMBERY

Code postal : 7 3 0 0 0 BP :        Cedex :       

Téléphone : 0 4 7 9 8 5 1 9 6 9 Indicatif pour le pays étranger :       

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

Adresse électronique :

contact @scpvisierollagnon-avocats.fr

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

### 4 Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

#### 4.1 Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 47 Voie : avenue du Petit Port

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : AIX LES BAINS

Code postal : 7 3 1 0 0

#### 4.2 Références cadastrales<sup>[1]</sup> :

(i) Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 4 :

Préfixe :        Section : A Z Numéro : 1 7

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : 467

### 5 Cadre réservé à l'administration – Mairie

Articles L.111-11 et R.410-13 du code de l'urbanisme

#### 5.1 État des équipements publics existants

Le terrain est-il déjà desservi ?

Observations :

Équipements :

Voirie : Oui  Non

Eau potable : Oui  Non

Assainissement : Oui  Non

Électricité : Oui  Non

[1] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

## 5.2 État des équipements publics prévu

La collectivité a-t-elle un projet de réalisation d'équipements publics desservant le terrain ?

Équipements		Par quel service ou concessionnaire ?	Avant le
Voirie	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Eau potable	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Assainissement	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Électricité	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		

Observations :

---

## 6 Engagement du (ou des) demandeurs

Je certifie exactes les informations mentionnées ci-dessus.

À CHAMBERY

Fait le 1 4 / 0 6 / 2 0 2 3

Signature du (des) demandeur(s)

### ⚠ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en deux exemplaires pour un certificat d'urbanisme d'information ou quatre exemplaires pour un certificat d'urbanisme opérationnel. Elle doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

## Références cadastrales : fiche complémentaire

ⓘ Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_ Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

**Superficie totale du terrain (en m<sup>2</sup>) :** \_\_\_\_\_

## Note descriptive succincte du projet

- i* Vous pouvez vous aider de cette feuille pour rédiger la note descriptive succincte de votre projet lorsque la demande porte sur un certificat d'urbanisme indiquant, en application de l'article L. 410-1 b, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée.

## Description sommaire de l'opération projetée

(construction, lotissement, camping, golf, aires de sport... )

#### **Si votre projet concerne un ou plusieurs bâtiments**

- Indiquez la destination, la sous-destination et la localisation approximative des bâtiments projetés dans l’unité foncière :

- Indiquez la destination et la sous-destination des bâtiments à conserver ou à démolir :

## Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi

n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

### 1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Le responsable de traitement est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

### 2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère en charge de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère en charge de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante\* 

Vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

• à l'adresse suivante :

[rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr) ou [dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr)

• ou par courrier (avec copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits) à l'adresse suivante :

#### Ministère en charge de l'urbanisme

À l'attention du Délégué à la protection des données

SG/DAJ/AJAG1-2

La Grande Arche paroi sud

92055 La Défense cedex

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

À l'attention du délégué à la protection des données

3 Place de Fontenoy

TSA 80715

75334 Paris Cedex 07

\* <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929>

## Comment constituer le dossier de demande de certificat d'urbanisme

Article L.410-1 et suivants ; R.410-1 et suivants du code de l'urbanisme

### 1 Qu'est-ce qu'un certificat d'urbanisme ?

- **Il existe deux types de certificat d'urbanisme**
  - a) Le premier est un **certificat d'urbanisme d'information**. Il permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable au terrain et renseigne sur :
    - les dispositions d'urbanisme (par exemple les règles d'un plan local d'urbanisme),
    - les limitations administratives au droit de propriété (par exemple une zone de protection de monuments historiques),
    - la liste des taxes et des participations d'urbanisme.
  - b) Le second est un **certificat d'urbanisme opérationnel**. Il indique, en plus des informations données par le certificat d'urbanisme d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus qui desservent ou desserviront ce terrain.
- **Combien de temps le certificat d'urbanisme est-il valide ?**

La durée de validité d'un certificat d'urbanisme (qu'il s'agisse d'un « certificat d'urbanisme d'information » ou d'un « certificat d'urbanisme opérationnel ») est de 18 mois à compter de sa délivrance.

- **La validité du certificat d'urbanisme peut-elle être prolongée ?**

Le certificat d'urbanisme peut être prorogé par périodes d'une année aussi longtemps que les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique, le régime des taxes et des participations d'urbanisme applicables au terrain n'ont pas changé. Vous devez faire votre demande par lettre sur papier libre en double exemplaire, accompagnée du certificat à proroger, et l'adresser au maire de la commune où se situe le terrain. **Vous devez présenter votre demande au moins 2 mois avant l'expiration du délai de validité du certificat d'urbanisme à proroger.**

### → Quelle garantie apporte-t-il ?

Lorsqu'une demande de permis ou une déclaration préalable est déposée dans le délai de validité d'un certificat d'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, la liste des taxes et participations d'urbanisme et les limitations administratives au droit de propriété existant à la date du certificat seront applicables au projet de permis de construire ou d'aménager ou à la déclaration préalable, sauf si les modifications sont plus favorables au demandeur. Toutefois, les dispositions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique seront applicables, même si elles sont intervenues après la date du certificat d'urbanisme.

### 2 Modalités pratiques

- **Comment constituer le dossier de demande ?**

Pour que votre dossier soit complet, joignez les pièces dont la liste vous est fournie dans le tableau ci-après. S'il manque des informations ou des pièces justificatives, cela retardera l'instruction de votre dossier.

- **Combien d'exemplaires faut-il fournir dans le cadre d'une saisine par voie papier ?**

Vous devez fournir deux exemplaires pour les demandes de certificat d'urbanisme de simple information et quatre exemplaires pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel.

- **Où déposer la demande de certificat d'urbanisme par voie papier ?**

La demande doit être adressée à la mairie de la commune où se situe le terrain. L'envoi en recommandé avec avis de réception est conseillé afin de disposer d'une date précise de dépôt. Vous pouvez également déposer directement votre demande à la mairie.

- **Comment déposer ma demande ou ma déclaration par voie électronique ?**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme de manière

dématérialisée. Vous pouvez vous rapprocher ou consulter le site internet de la commune compétente pour recevoir votre demande afin de connaître les modalités de saisine par voie électronique qu'elle aura retenues. Pour vous aider à compléter votre dossier, vous pouvez également utiliser le service en ligne d'assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme (AD'AU) disponible sur [service-public.fr](http://service-public.fr). Celui-ci permet la constitution de votre dossier de manière dématérialisée et d'être guidé dans votre démarche (rubriques à renseigner et justificatifs à produire). Lorsque la commune compétente pour recevoir votre demande s'est raccordée à l'outil, votre dossier pourra également lui être transmis automatiquement.

#### → Quand sera donnée la réponse ?

Le délai d'instruction est de :

- 1 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme d'information ;
- 2 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel.

Si aucune réponse ne vous est notifiée dans ce délai, vous serez titulaire d'un certificat d'urbanisme tacite.

**⚠ Ce certificat d'urbanisme ne porte pas sur la réalisation d'un projet mais uniquement sur les garanties du certificat d'urbanisme d'information (liste des taxes et participations d'urbanisme et limitations administratives au droit de propriété).**

### 3. Pièces à joindre à votre demande

Si vous souhaitez obtenir un certificat d'urbanisme d'information, vous devez fournir la pièce CU1.

Si vous souhaitez obtenir un certificat d'urbanisme opérationnel, vous devez fournir les pièces CU1 et CU2.

La pièce CU3 ne doit être jointe que s'il existe des constructions sur le terrain.

Cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande.

Pièces à joindre	À quoi ça sert ?	Conseils
<input type="checkbox"/> CU1. Un plan de situation [Art. R. 410-1 al 1 du code de l'urbanisme]	<p>Il permet de voir la situation du terrain à l'intérieur de la commune et de connaître les règles d'urbanisme qui s'appliquent dans la zone où il se trouve.</p> <p>Il permet également de voir s'il existe des servitudes et si le terrain est desservi par des voies et des réseaux.</p>	<p>Pour une meilleure lisibilité du plan de situation, vous pouvez :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Rappeler l'adresse du terrain</li> <li>– Représenter les voies d'accès au terrain ;</li> <li>– Représenter des points de repère.</li> </ul> <p>L'échelle et le niveau de précision du plan de situation dépendent de la localisation du projet. Ainsi, une échelle de 1/25000 (ce qui correspond par exemple à une carte de randonnée) peut être retenue pour un terrain situé en zone rurale ; Une échelle comprise entre 1/2000 et 1/5000 (ce qui correspond par exemple au plan local d'urbanisme ou à un plan cadastral) peut être adaptée pour un terrain situé en ville.</p>
<b>Pièces à joindre pour une demande de certificat d'urbanisme opérationnel</b> [Art. R. 410-1 al 2 du code de l'urbanisme]		
<input type="checkbox"/> CU2. Une note descriptive succincte (se reporter à la page 5)	Elle permet d'apprécier la nature et l'importance de l'opération. Elle peut comprendre des plans, des croquis, des photos.	Elle précise selon les cas : <ul style="list-style-type: none"> <li>– la description sommaire de l'opération projetée (construction, lotissement, camping, golf, aires de sport...),</li> <li>– la destination, la sous-destination et la localisation approximative des bâtiments projetés dans l'unité foncière, s'il y a lieu ;</li> <li>– la destination ou la sous-destination des bâtiments à conserver ou à démolir, s'il en existe.</li> </ul>
<b>S'il existe des constructions sur le terrain :</b>		
<input type="checkbox"/> CU3. Un plan du terrain, s'il existe des constructions.	Il est nécessaire lorsque des constructions existent déjà sur le terrain. Il permet de donner une vue d'ensemble.	Il doit seulement indiquer l'emplacement des bâtiments existants.

## Récépissé de dépôt d'un certificat d'urbanisme d'information

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un certificat d'urbanisme d'information. **Le délai d'instruction de votre dossier est de UN MOIS.**

Si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un certificat d'urbanisme d'information tacite.

Toutefois, faute de pouvoir réclamer des pièces complémentaires, l'administration peut vous retourner votre dossier sans l'instruire, si celui-ci est incomplet.

La demande de certificat d'urbanisme d'information :  
n°CU07300823C2998,

réalisée par : VISIER-PHILIPPE-OLLAGNON-DELROISE,

a été reçue par la Mairie de : AIX-LES-BAINS

Numéro de téléphone : 04.79.35.04.52

le : 27/12/2023.

*Dossier déposé par voie  
électronique*

*Accusé d'enregistrement  
électronique : 27/12/2023*



**Délais et voies de recours :** Le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de réception. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

**Effets du certificat d'urbanisme :** Le certificat d'urbanisme est un acte administratif d'information, qui constate le droit applicable en mentionnant les possibilités d'utilisation de votre terrain et les différentes contraintes qui peuvent l'affecter. Il n'a pas valeur d'autorisation pour la réalisation des travaux ou d'une opération projetée.

Le certificat d'urbanisme crée aussi des droits à votre égard. Si vous déposez une demande d'autorisation (par exemple une demande de permis de construire) dans le délai de validité du certificat, les nouvelles dispositions d'urbanisme ou un nouveau régime de taxes ne pourront pas vous être opposées, sauf exceptions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique.

**From:** GIRARD-REYDET Laurent  
**Sent:** Tue, 4 Jul 2023 13:25:07 +0000  
**To:** contact@scpvisierollagnon-avocats.fr  
**Subject:** Information assainissement CADS/RENE SI 220143  
**Attachments:** Aix AZ 17.pdf

Madame Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les informations liées à l'assainissement de la parcelle AZ17 sur la commune d'Aix les Bains.

Belle journée !

Cordialement,

Tél. : 04 79 61 74 74  
Port. : 06 70 45 66 00

1500 bd Lepic  
CS20606  
73100 AIX-LES-BAINS

[L.girard-reydet@grand-lac.fr](mailto:L.girard-reydet@grand-lac.fr)

Laurent  
GIRARD-REYDET

TECHNICIEN ASSAINISSEMENT  
SERVICE ASSAINISSEMENT

[www.grand-lac.fr](http://www.grand-lac.fr)



## Informations assainissement

### Informations générales

Commune : Aix-les-Bains

Parcelle concernée : AZ 17

La parcelle est desservie par un réseau d'assainissement collectif.

L'habitation desservie n'est pas obligatoirement raccordée au réseau. Un contrôle facultatif permettant d'établir la conformité des branchements existants peut être réalisé.

Rendez-vous à prendre auprès de :

- SAUR : 04 57 38 50 00

Cette prestation est facturée et doit être demandée par le propriétaire du bien concerné.

### Informations complémentaires

Il n'existe sur la parcelle aucune servitude de passage de canalisation au profit de Grand Lac

Un extrait de plan cadastral vous est fourni à titre indicatif

Légende :

— Eau potable — Eaux usées — Eaux pluviales

Les réseaux étant géoréférencés, ils ne prennent pas en compte la déformation du cadastre.



Nom du Pétitionnaire : SCP Royer et Ranvier

**LOCALISATION :**

Commune de construction :	Adresse de construction :	Parcelle(s) concernée(s):
	<u>47 AV du Petit Port aux Bois</u>	<u>AZ.0017</u>

**TYPE DE CONTRÔLE :**

<input type="checkbox"/> Permis de construire : N°	Dossier eau : N°
<input type="checkbox"/> Raccordement au réseau suite extension du réseau d'eaux usées	
<input type="checkbox"/> Autres : Police Pour Vente	

Personnes présentes, qualité et N° de téléphone :

Ranvier, Nathalie 04.72.35.01.71

Agent vérificateur :

contratg R-002-Ranvier.com

Signatures(s) :

Signature :

**SCHEMA :**

EU → EU

EP → EU

**CONCLUSION(S) :** Avis sur la mise en service du branchement :

<input type="checkbox"/> FAVORABLE	<input type="checkbox"/> FAVORABLE SOUS RESERVE : (voir commentaires)	<input checked="" type="checkbox"/> DÉFAVORABLE : (voir commentaires)
------------------------------------	---	---

COMMENTAIRES



284, rue de l'Eygalo  
B.P. 31  
38341 VORREPE CEDEX

## FICHE JOURNALIERE DU CAMION DE CURAGE

ATTACHEMENT 03732

Journée du :

### DÉPLACEMENTS

	Lieu	Heure	Rm 8	CH vide	CH pression
ALLER : départ de					
arrivée à					
TRAVAIL de à					
et de à					
RETOUR : départ de					
arrivée à					

### TRAVAIL RÉALISÉ

Indiquer LA LONGUEUR approximative du collecteur curé, SON DIAMÈTRE ou LE VOLUME de la bache vidée, le NOMBRE de regards nettoyés.

FF Police Pour Verte

### FACTURATION

NOM du Client : SCP Roquebrune  
Adresse du Client : 47 Rue du Gât Pd AR  
Facture à envoyer à : 24 Rue Jean Jaures  
Pour intervention chez à : 23 Rue Gambetta

Nature de l'intervention : Police Pour Verte

Raison de l'intervention:

: Sava.  
Personnel d'exécution : Objet (Camion) (du camion)  
: ..... (du camion)  
: ..... (de l'exploit)  
: ..... (de l'exploit)

A André Baud, le 6/12/2023  
Le Client :  
NOM :

Signature :

Temps d'aspiration

Temps de Curage sous pression

Nombre de Vidanges de la Cuve

Nombre de pleins d'eau

### ENTRETIEN DU CAMION

Entretien  
Réparations  
Modifications  
Incidents

427,46 HT  
+ 1C,  
85,49  
SIR,95HT

6/12/2023

47 av du petit port aix les bains  
saur



SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE  
D.ROQUE & N.RAVIER  
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES

27 Rue Jean Jaurès - BP 60441  
73104 AIX LES BAINS Cedex

Tél. 04.79.35.01.81

N°SIRET 3531887900029

Email : [contact@roque-ravier.com](mailto:contact@roque-ravier.com)



Site Internet <http://www.roque-ravier.com>

Paiement CB en ligne



REFERENCE A RAPPELER :

Affaire : CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE

c/

Vos réfs : COD/GL-120066

N° sécu. :

Nos réfs : 19097/NR/101

Dossier suivi par :

04.79.35.01.81

[contact@roque-ravier.com](mailto:contact@roque-ravier.com)

CLA

SCP VISIER PHILIPPE - OLLAGNON DELROISE et ASSOCIES

Case 30

Avocats Associés

ZI du Grand Verger - Imm "Le Signal"

159, Allée Albert Sylvestre

73000 CHAMBERY

AIX LES BAINS, le 18 décembre 2023

Mes Chers Maîtres,

Je vous prie de trouver ci-joint copie du mail reçu de la SAUR concernant le raccordement du bien de

Votre bien dévoué.

N.RAVIER

Etude ouverte du Lundi au Jeudi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H30 Le Vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H00  
Membre d'une Association de gestion agréée par l'administration fiscale, le règlement des versements et honoraires par chèque est accepté.

IBAN Compte Affecté CA DES SAVOIE - FR76 1810 6008 1096 7070 1989 925 - BIC : AGRIFRPP881

Conformément à la loi informatique et libertés du 06.01.1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.  
Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser aux personnes habilitées de l'Etude. N° CNIL ETUDE 1382





SCP ROQUE ET RAVIER

Dossier suivi par Marie PAGLIARELLA  
Fonction : Technicienne assainissement réseaux  
Tél. 04.79.61.74.74  
Courriel : [m.pagliarella@grand-lac.fr](mailto:m.pagliarella@grand-lac.fr)  
Réf : Dossier eau n°39642

Aix-les-Bains, le lundi 11 décembre 2023

OBJET : Contrôle de branchement d'assainissement

*Courrier en RAR*

Madame, Monsieur,

Suite au contrôle de vos branchements d'assainissement effectué en date du 06 décembre 2023 par le Service des Eaux, il avait été mis en évidence que l'installation d'assainissement collectif située au 47 avenue du Petit Port est non conforme.

Après étude approfondie du dossier, compte tenu des caractéristiques du collecteur public au droit de la parcelle, il s'avère que l'installation d'assainissement collectif est conforme.

Je vous prie d'agrérer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Robert AGUETTAZ,  
Vice-président délégué à la gestion de l'eau  
et à l'assainissement  
Signé électroniquement par Robert AGUETTAZ  
le 11/12/2023 17:12:18



Vos données personnelles sont recueillies et traitées par GRAND-LAC à seule fin d'exécution d'une relation professionnelle et s'opèrent dans cette seule finalité et pour la durée nécessaire à cette relation. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit de consultation, d'opposition, de rectification et de suppression. Vous pouvez les exercer sur simple demande par email à l'adresse [rgpd@grand-lac.fr](mailto:rgpd@grand-lac.fr). Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. Si vous recevez ce message par erreur ou s'il ne vous est pas destiné, merci de le détruire ainsi que toute copie de votre système et d'en avertir immédiatement l'expéditeur. Toute lecture non autorisée, toute utilisation de ce message qui n'est pas conforme à sa destination, toute diffusion ou toute publication, totale ou partielle, est interdite et pourra faire l'objet de sanctions.

Grand Lac Communauté d'Agglomération  
1500 Boulevard Lepic - CS 20606 - 73100 AIX-LES-BAINS  
04 79 35 00 51 | [www.grand-lac.fr](http://www.grand-lac.fr) | [contact@grand-lac.fr](mailto:contact@grand-lac.fr)